

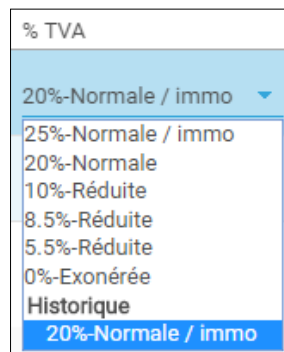


HISTORISATION DES MODIFICATIONS DU PARAMÉTRAGE

Lorsque vous créez un dossier, il est important d'effectuer correctement le paramétrage avant d'utiliser les différents modules.

Vous constaterez que certaines modifications ne sont pas rétroactives dans le paramétrage. Elles seront donc prises en compte seulement pour les prochains documents créés.

Dans certains cas, nous conservons en « Historique » le paramétrage avant modification. Vous devrez donc mettre à jour manuellement les éléments concernés, en sélectionnant de nouveau l'élément touché par l'historisation :



Voici les différents éléments qui sont historisés :

• Modes de règlements (Paramètres, liste par défaut)

Lorsque vous effectuez des modifications dans les modes de règlements, l'ancien paramétrage est conservé dans :

- Les **contacts** (sur la fiche du client, onglet « Options »)
- Les **documents** : devis, factures, avoirs, contrats, bons de commande, bons de livraison
- L'onglet **Règlements**

• TVA : que ce soit pour le taux, le compte comptable ou la ventilation des comptes comptables (Paramètres, liste par défaut)

Lorsque vous effectuez des modifications dans la TVA, l'ancien paramétrage est conservé dans :

- Les **contacts** (sur la fiche du client, onglet « Options »)
- Les **articles***
- Les **documents** : devis, factures, avoirs, contrats, bons de commande et bons de livraison

**Si le client a beaucoup d'articles sur son dossier, vous pouvez utiliser l'option « Modification de masse » dans l'onglet « Articles ». Sélectionnez le taux historisé dans le taux actuel, puis votre nouveau taux. Cela mettra automatiquement à jour la TVA.*

• Modèles d'édition (Paramètres, Modèles d'édition)

Lorsque vous effectuez des modifications sur votre modèle d'édition, l'ancien modèle est conservé en « Historique » dans :

- Les **contacts** (sur la fiche du client, onglet « Options »)
- Les **documents*** : devis, factures, avoirs, contrats, bons de commande et bons de livraison

• Comptes comptables de ventes (Paramètres, Gestion des comptes comptables, Facturation)

Les comptes de ventes sont eux, en revanche, non historisés. Les modifications seront affectées automatiquement aux articles et aux factures qui ne sont pas exportées pour la comptabilité.